

Procès-Verbal du Conseil d'établissement

Jeudi 06 novembre 2025

Liste des membres présents :

Pour la Direction : P. BOUSQUET, Proviseur / L. VIGUIE, SCAC / C. DEZETTER, DAFACS / M. MILLASSEAU, Directrice Primaire / A. ACHIQ, Proviseur Adjoint / M. ABIDI, Proviseure Adjointe / A. VINCENT, CPE

Pour les représentants des personnels : A. WALCKIERS, C. BARBE, B. BERNIER-BARBE (SNES-FSU), S. DIEME (SNUipp) / M. PARACUELLOS (SUD) / L. PAYE, A. MBAYE (TOS)

Pour les représentants des parents d'élèves : R. SAHELI D. BOUE (LIPE) / H. GAUDEFROY, A. ANDREANI, T. KAMARA (APE Teranga)

Pour les représentants des élèves : D. DIALLO (1G1), R. BAH (1G2)

Invités : Y. BERTHELOT, DAF Adjoint / R. TCHITEMBO, RH

Excusés : B. KAOUK, G. SENAC (représentants consulaires)

Le quorum étant atteint, le CE est ouvert par Monsieur le Proviseur à 18h06 avec 19 votants.

Le secrétariat est assuré par Madame TCHITEMBO, le Co secrétariat est assuré par Madame Gaudefroy

En Propos liminaire, Monsieur le Proviseur annonce l'absence du SCAC et demande qu'un tour de table soit fait pour que chaque membre puisse se présenter.

Il informe également de la présence de deux invités : Mme Magali PILLOT (enseignante) et Mme Mouna SAHELI (LIPE).

I. Présentation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour appellera les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des PV du CE du 14/05/2025, du 26/06/2025, du 25/09/2025
3. Règlement intérieur
4. Installation du conseil d'Etablissement
5. Installation des instances et commissions
6. Bilan de rentrée
7. Voyages scolaires

8. Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Adoption des PV des précédents CE

- Procès-verbal CE du 14/05/2025 : adopté à l'unanimité
- Procès-verbal CE du 26/05/2025 : adopté à l'unanimité
- Procès-verbal CE du 25/09/2025 : adopté à l'unanimité sous réserve de modification suite à la remarque suivante : la LIPE n'est pas une APE.

III. Règlement intérieur du CE

Le Proviseur ainsi que les représentants des parents d'élèves mettent l'accent sur la durée des CE.

Le Proviseur rappelle que la durée des CE est de 3h maximum, il est donc important que les réunions soient cadrées pour ne pas dépasser ce délai.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

IV. Installation du conseil d'Etablissement

Le Proviseur met l'accent sur un certain nombre de points à respecter pendant le déroulement des CE à savoir :

1. Le respect de la parole et du point de vue de chacun
2. L'écoute et la sérénité des débats
3. Le devoir de réserve, de confidentialité

Il informe également que le CE adopte certains points et pour d'autres, donne un avis conformément à la circulaire AEFE relative aux instances (cf document annexé).

V. Installation des instances et commissions

Le Proviseur présente les différentes commissions et demande une vérification sur les personnes désignées.

Le Proviseur annonce qu'à la différence des années précédents, il n'y aura pas de commission transport. En effet il rappelle les différentes relations qui unissent le lycée avec les prestataires de restaurations et de transport.

Le lycée a un contrat de prestation de service avec le prestataire de restaurations d'où la mise en place de la commission restauration.

En revanche aucune commission transport issue du CE ne pourra être mise en place puisqu'il n'existe aucun lien contractuel entre le lycée et le transporteur. L'établissement n'a aucune responsabilité juridique avec cette société de transport. Ils ont simplement un bail d'occupation des locaux du lycée pour faciliter les inscriptions des parents d'élèves à leurs transports.

Le Proviseur invite l'APE à essayer de créer un lien juridique avec la société de transport s'il le souhaite et précise que le lycée ne se désengage pas de ce sujet et pourra servir de médiateur.

La LIPE, L'APE ainsi que les représentants des personnels manifestent leurs insatisfactions vis-à-vis de cette entreprise de transport ainsi que les difficultés rencontrées.

Le Proviseur précise qu'il considère cette année comme une année de transition. Il accompagnera les parents élus sur la voie d'une contractualisation ou d'une convention cadre avec la société de transport.

VI. Bilan de rentrée

1. Bilan de sortie : le proviseur présente les résultats aux examens (Powerpoint)
2. Recrutement élèves : Le Proviseur présente le bilan qui a été fait par la direction qui met en évidence la baisse d'effectif. Il nous manque un total de 137 élèves pour que nos classes soient pleines.

Pour remédier à cette problématique, le proviseur demande que :

- La communication soit améliorée
- Le maintien d'un climat calme et apaisé
- Développer des campagnes de recrutements percutantes, attractives et proactives. Tous ces éléments nous permettront d'aller chercher les élèves.

3. Recrutement des personnels : Le Proviseur informe que nous avons commencé l'année scolaire avec 3 postes vacants. A date, deux postes sont pourvus et le dernier celui en SIA le sera bientôt.

La campagne de recrutement du personnel détaché est en cours.

Il est donc primordial d'avoir pour socle de base :

- -L'engagement/ la dynamique de projets et une structure de qualité
- -La Formation / la montée en compétence
- -La modernité/ l'innovation : le Proviseur annonce l'ouverture d'un laboratoire de l'innovation.
- -Le Dialogue social/ communication et sérénité au travail.

VII. Les voyages

Le Proviseur présente les différents voyages ainsi que les coûts par participants et accompagnateurs :

WASHINGTON DC classes 1G1 et 1G SIA	35 élèves + 3 accompagnateurs	
Du 28/3/26 au 04/04/26		1 610 600FCFA/participant
MAPUTO Tournoi de rugby	24 élèves + 2 accompagnateurs	
Du 22 au 28/03/26		775 000FCFA/participant
SAINT-LOUIS classes 5 ^{ème} E F G H SIA	49 élèves + 4 accompagnateurs	
Du 13 au 14/02/26		74 000FCFA/participant
ROME classes de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} LCA	37 élèves + 3 accompagnateurs	
Du 8 au 14/03/26		1 200 000FCFA/participant
PLONGEE 20 élèves + 1 accompagnateur		
1 ^{er} semestre 2026		210 000fcfa/participant
ESPAGNE classe 203 DNL	30 élèves + 2 accompagnateurs	
Du 7 au 13/04/26		815 000FCFA/participant
ANGLETERRE classe de 1 ^{ère} section euro	35 élèves + 3 accompagnateurs	
Du 10 au 18/04/26		1 300 000FCFA/participant

MUN AUGMENTATION DE TARIF + 62 000 DONC VOYAGE DE 1 043 700 à 1 105 700FCFA

Les délégués du personnel souhaitent savoir pourquoi certains voyagent ne figurent pas dans la liste des voyages validés ? Notamment celui de la France et de l'Angleterre.

Ils s'interrogent également sur la durée des voyages et trouvent les délais courts.

Ils manifestent leur ressenti sur le fait qu'il n'y a quasiment que les élèves de SIA qui partent en voyage scolaire.

Le Proviseur affirme que le voyage de la France ne remplissait pas toutes les conditions. Il informe également qu'il n'y a pas de budget voyage et qu'avec la nouvelle circulaire de l'agence il a fallu faire un budget rectification 2026 et donc réguler et de cadrer les voyages.

Le vote concernant les voyages est unanime sous réserve de validation de celui de l'Angleterre par le Chef d'établissement.

VIII. Questions diverses

- Les parents d'élèves souhaitent savoir si la communication autour de la mise en ligne des devoirs et l'absence des professeurs peut être améliorée, s'ils peuvent avoir des notifications automatiques.

La direction soutient que les notifications automatiques via Pronote ne sont pas possibles.

- L'utilisation des téléphones portables

Le Proviseur informe que sur ce point un groupe de travail sera mis en place.

- Impact du climat actuel sur les élèves du Primaire

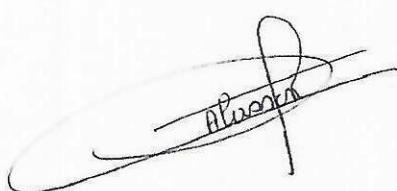
La Directrice du Primaire informe qu'un travail a été fait pour veiller sur les enfants et les aider à être plus disponibles pour être en classe.

Le Proviseur a clos la séance à 20h18.

Patrice BOUSQUET
Président de séance



Reine TCHITEMBO
Secrétaire de séance



Hafiatou GAUDEFROY
Co-secrétaire de séance

